

Les Nouvelles de L'ACcRéPa

DECEMBRE 2019

NUMÉRO 85



Bonne année 2020



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

<http://www.accrepa.fr>



ALDEN

VANSAT, LA TV OÙ VOUS VOULEZ, QUAND VOUS VOULEZ!



VANSAT,

répond à une demande pressante générée par le développement des véhicules de type Van.

Ces camping-cars de plus en plus prisés par des utilisateurs très mobiles, ont très souvent une place réduite sur le toit, voir des toits pliants. Soucieux de proposer à ces utilisateurs des antennes adaptées, ALDEN a imaginé la Vansat.

Légère elle se range facilement. Fournie dans un carton de rangement robuste elle prendra peu de place dans la soute. Munie d'une poignée elle se portera facilement à l'endroit idéal.

Selon la nature du sol elle pourra être fixée par des sardines ou des ventouses sur une plaque.

Sa rotation à 180° facilitera son installation. Posée à peu près vers le sud et pilotée par l'un des 4 systèmes de pilotage des antennes ALDEN, elle se positionnera en quelques secondes.

Cette antenne conviendra également aux personnes désireuses de rester à l'ombre sous des arbres. Elle sera alors éventuellement une antenne d'appoint. Idéale également pour les possesseurs de caravanes ou de bateaux.

Modèle présenté: VANSAT 60 Platinum - TV AIO 18,5"HD



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE,

Chers amis,

Le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2020 avec de belles sorties en perspective.

Si comme moi, vous devez penser à vous soigner, alors restons positifs, et prenez soin de vous.

Je souhaite la bienvenue à nos 15 nouveaux équipages. J'espère que nos sorties vous tenteront et que vous en profiterez.

2019 s'est terminée, tous ensemble, à Soligny la Trappe pour notre Assemblée Générale où là aussi régnait sympathie, bonne humeur et joie de vivre. Un adhérent s'est proposé pour entrer au conseil d'administration, vous avez tous voté pour, nous sommes heureux d'accueillir Jean-Marc Moineau. Merci à lui. Je tiens à vous remercier personnellement pour vos encouragements et vos applaudissements lors de l'Assemblée Générale. Cela m'a donné de la force pour continuer à me battre.

2020 commence par notre traditionnelle Galette des Rois aux Choux (45). Cette année Jean-Claude Mouffle assurera la musique. Le samedi après-midi sera consacré au Loto.

Ensuite les sorties se succéderont grâce à des volontaires qui ont pris le grade d'organisateur le temps de nous faire découvrir un petit coin de notre jolie France. Merci à eux.

Vous pouvez vous inscrire sur le site www.eurocc2020.es pour le prochain EURO CC organisé par les espagnols à Amposta dans la région de Tarragone. Nous vous rappelons les dates : du 12 au 17 mai suivi d'une prolongation du 18 au 24 mai 2020.

La FFACCC a mis en place l'année dernière une assurance annulation au taux de 2.4%, n'oubliez pas de l'utiliser, cela peut éviter parfois des soucis financiers.

Je tiens à remercier, encore et toujours, toute mon équipe qui m'aide tous les jours dans la bonne humeur. Je vous remercie, chers adhérents, pour tous ces sourires que vous nous apportez.

L'ACcRéPa est vraiment un club de copains. Vive l'**ACcRéPa**.

Avec ma plus grande amitié

Jocelyne



**CARLOS
LOISIRS 91**

www.carlos-loisirs-91.com

VENTE CAMPING-CARS NEUFS & OCCASIONS - ACCESSOIRES / REPARATIONS TOUTES MARQUES

4 CONCESSIONS EN FRANCE POUR ENCORE MIEUX VOUS SERVIR

REMISE EXCEPTIONNELLE SUR VÉHICULES NEUFS
DE -3 à -5% ET DE NOMBREUX PACKS ACCESSOIRES
À PRIX CASSÉS.

PROMOTION SUR UNE SÉLECTION D'ARTICLES AU MAGASIN
DE -10 à -30%

CARLOS LOISIRS 91

(anciennement Essonnes Caravanes - Longpont / Orge)



Dépôt vente gratuit & reprise de votre camping-car avec proposition immédiate
APPELEZ-NOUS !



ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com

Magasin d'accessoires et pièces détachées

Atelier Automobiles et Camping-cars



-10 % sur les accessoires

Réservé aux membres de l'ACcRéPa

Association Camping-Cariste Région Parisienne

2, rue Saint Philibert—91220 Le Plessis-Pâté

☎ **01.60.84.29.75 et 06.10.92.08.22**

Courriel : **accropa@accropa.fr** Site Internet : **http://www.accropa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Palaiseau sous le n° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284—Assurance MACIF n° 15195976

ANNONCEURS

ALDEN

AMI RESEAU

BRETIGNY GARAGE

CARLOS LOISIRS 91

CHAMPAGNE FELIX DES LYS

ESPACE LOISIRS

FOIES GRAS CATINEL

FRANCE PASSION

FRANSSEN

IMC CREATIONS

MATELAS CAMPING-CAR

ORCADA

PASS CAMPING CAR

SALAISONS DE PRADELLES

WATTELLIER LOISIRS

Nous remercions les annonceurs qui nous ont aidés à la réalisation de cette revue. Ils sont à votre service et vous réservent le meilleur accueil. Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa .

SOMMAIRE

Éditorial	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7

Actualités

Il nous a quittés	9
Les nouveaux	11
Recommandations avant de partir	13

Les Sorties

• Sorties FFACCC et autres clubs	14
• Sorties ACcRéPa	15
• La Galette des Rois.....	16
• Sortie de Printemps.....	18
• La Pêche à Seraincourt	20
• Au fil de l'eau (2)	22
• Petite balade en vélo	24
• Le Croisic.....	27
• Le Puy du Fou.....	28
• Séjour à Agay en automne	32

Assemblée Générale

• Compte rendu	34
----------------------	----

Carnet de Voyage

• Le Pays Basque.....	39
-----------------------	----

Infos FFACCC

• Numéro 5	50
------------------	----

Souvenirs 2019	52
Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa	53
Conditions générales.....	54

RÈGLES DE PARUTION : « Les nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution en Mai, Septembre et Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents.

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis.

Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non conforme aux buts de l'Association.

Commandez en ligne !

Matelas
camping-car.com



CHOISISSEZ
VOTRE MATELAS POUR
des NUITS de RÊVE



COMMANDEZ AUSSI
Sur-matelas, Drap housse,
protège matelas, Isolateurs...

LIVRAISON À DOMICILE



**N°1 DU CONFORT
EN CAMPING-CAR**

www.matelas-camping-car.com
02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21

Coordonnées GPS: Latitude :44.77586° Longitude :3.88788°

N88

PRADELLES
Haute - Loire

BIENVENUE

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Située aux abords d'un des plus beaux villages de France, Pradelles (43), l'aire de la saison vous accueille toute l'année sur une aire privée, clôturée et fermée par un portail la nuit, face à une boucherie-charcuterie proposant les produits du terroir. Fournissant tous les services, plein d'eau potable, vidange WC, vidange eaux usées, branchement électrique, l'aire de la saison dispose également d'un barbecue ainsi que des tables extérieures. Pour la modique somme de 2€, l'aire de la saison est un endroit à ne pas manquer.

«Endroit très calme, très accueillant. Le petit village de Pradelles est très beau»
Michel du 37

«Nous avons passé une agréable nuit et au matin, nous nous sommes rendu au magasin en face où se trouvent de délicieux produits du terroir et un excellent accueil. Nous repasserons.»
Bob du 84

HALTE CAMPING CAR

AIRE DE LA SALAISON

43
Pradelles

www.saisons-de-pradelles.fr

Verrous IMC
Voyagez en SÉCURITÉ!

IMC-Créations®



Fabriqué
en France

**Fermez-vous
Aussi
de
l'Intérieur !**

**Verrou
Fourgon
Porte Latérale
ou Arrière !**

**Nouveau
Verrou
Coffre Intégré !**

www.imc-creations.com



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'Assemblée Générale du 23 novembre 2019



**Président d'honneur
Raymond LAPORTE**



Jocelyne LEBLANC



Brigitte LE CALVEZ



Claudine COUSIN



Jean-Claude MOUFFLE



André COSTE



Jean-Paul SILVESTRI



Jean-Marc MOINEAU

Jocelyne LEBLANC	Présidente	06.10.92.08.22	leblancjojo@hotmail.com
Claudine COUSIN	Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	06.79.20.59.95	claudine.cous1@free.fr
Jean-Claude MOUFFLE	Vice-Président Responsable site Internet	06.59.84.83.08	moufflejc@gmail.com
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière	06.08.06.08.01	brigittelecalvez@hotmail.com
André COSTE	Coordinateur des sorties	06.66.88.13.66	costeandre56@gmail.com
Jean Paul SILVESTRI	Chargé de Publicité Délégué 78	06.81.55.15.43	jean-paul.silvestri@orange.fr
Jean-Marc MOINEAU	Relations extérieures Délégué 45 Délégué FFACCC	06.89.85.79.32	jeanmarc0118@gmail.com



Suspension
Systems

**MAX COMFORT.
MAX CONTROL.
MAX SAFETY.**

Votre camping-car peut vous donner encore plus de plaisir dès aujourd'hui !

Les suspensions MAD ont été reconnues la marque ayant la plus large gamme de produits



www.franssen-loisirs.fr
contact@franssen-loisirs.fr
Tel 02.51.52.26.57

Altago
Le plus grand site de camping-cars en France



VÉRINS AVEC
MISE À NIVEAU AUTOMATIQUE

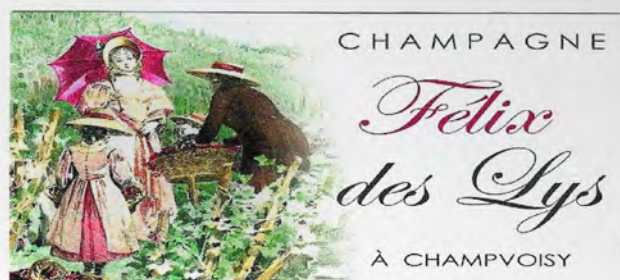
Calez son camping-car, un jeu d'enfant !

INSTALLATEURS FRANSSEN AGRÉÉS

- FRANSSEN-LOISIRS - 85 240 ST HILAIRE DES LOGES - 02.51.52.26.57
- BOUYER AUTOMOBILES - 85 170 SAINT DENIS LA CHEVASSE - 02.51.41.56.70
- CAMPING CAR AUTO SERVICES - 85 580 TRIAZE - 02.51.27.72.43
- YO REMORQUES - 25 680 DONALAIN - 02.99.49.57.99
- RSF DIFFUSION - 63 370 LEMPDES - 04.73.61.78.75
- PASS CAMPING-CAR 27 140 GISORS - 06.27.85.29.40
- CLC JEANNIOT LOISIRS 70 000 VESUL - 03.84.76.42.05
- CLC BELFORT - 90 400 SEVENANS - 03.84.56.01.48
- CLC CHALON SUR SAONE - 71 100 LUX - 03.85.90.04.80
- NARBONNE ACCESSOIRES MONTBÉLIARD - 25 600 VIELX-CHARMONT - 03.81.71.08.85
- MDM CAMPING-CARS - 38 260 LA CÔTE SAINT-ANDRÉ - 04.74.20.44.40
- YPOCAMP COCV 17 - 17 300 ROCHEFORT - 05.46.99.02.64
- CAMPING-CAR DES HAUTS DE FRANCE - 59 221 BALYN - 06.81.74.93.22
- ISACAR - 74 370 CHARVONNEX - 04.50.60.33.48



Rendez-vous sur : www.altago.fr ou Tél. 02 51 52 26 57



CHAMPAGNE
Felix des Lys

4 Rue Principale
LA CHAPELLE HURLAY - 51700 CHAMPVOISY

03 26 58 90 21 - 06 18 56 31 51

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

**FRANCE
PASSION**
L'accueil des camping-cars dans l'espace rural



Fédération Française
des Associations et
Clubs de Camping Cars

IL NOUS A QUITTÉS...



Nous sommes peiné, nous avons perdu l'un des nôtres, Claude Martineau, le 3 octobre 2019.

Il fut un actif de la FFACCC en tant que trésorier, puis commissaire aux comptes, et très associatif.

Il a été l'un des sept équipages fondateurs de l'ACcRéPa et œuvra au sein du club, pendant un certain temps, comme contrôleur aux comptes.

A Mimi, son épouse, ses enfants, petits enfants et famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Equipages LECAM et BEAURAIN

Madame Lucienne MARTINEAU,
Son épouse,
Madame Claire MARTINEAU,
Madame Laure LECOCQ,
Ses filles,
Maéva, Téva, Eva et Robin,
Ses petits-enfants,

Ainsi que toute la famille,

Vous remerciant du fond du cœur pour les preuves de sympathie et d'affection
que vous leur avez témoignées par l'envoi de fleurs, votre présence, vos pensées, vos prières
lors des obsèques de

Monsieur Claude MARTINEAU



PASS CAMPING-CAR

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
Camping-car, Caravane, Bateau... !

Votre réparateur à Gisors 27140 :



Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 7 ROUTE DE DELINCOURT - 27140 GISORS
R.C.S EVREUX 792 414 724



LE MORBIHAN : JUIN 2019

Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux ACcRéPiens et ACcRépiennes...

* BASTIDE-LEFEBVRE Patrice et Francette.....	24150	BANEUIL
* BOSSET-BRUNEL Thierry et Jocelyne	78320	LE MESNIL SAINT DENIS
* CRESPIEN Rémy et Nicole	91730	CHAMARANDE
* DUHAUT Catherine	77340	PONTAULT COMBAULT
* FAUQUE Michel et Claudine.....	91100	CORBEIL ESSONNES
* GUILIANI René et Marie-Line	94700	MAISONS-ALFORT
* LECLERC Patrick et Martine.....	65400	AYZAC-OST
* NAS Nordine et Sabrina	91160	BALLAINVILLIERS
* OUDIN Jean-Yves et Sylviane	51700	CHATILLON-SUR-MARNE
* PAPAPICCO-BECHARD Gaetano et Nelly.....	91720	MAISSE
* PERRIN Thierry et Michèle	21000	DIJON
* RAMIERE-NEBOUT Christian et Roselyne	24250	CENAC ET SAINT JULIEN
* RIEZ Philippe et Marie-Pierre	95630	MERIEL
* TREHOU Denis et Evelyne.....	91070	BONDOUFLE
* VIGNAUD-MOREAU Joël et Marie-Claire	75018	PARIS

Bienvenue à l'ACcRéPa

Remise des plaques bleues le 23 novembre 2019



Equipage OUDIN



Equipage CARRINHO



BRETIGNY GARAGE



- José DA SILVA et son équipe sont à votre disposition pour votre Camping-Car et Camping-Car Poids Lourds mais aussi vos véhicules légers
- Entretien révision, réparations diverses et Carrosserie
- Vente de Véhicules Neufs et d'Occasion
- Remise 10% accordée sur pièces d'entretien et usure

Au 9 rue du Roussillon
91220 BRETIGNY SUR ORGE

01.60.84.05.42

bretigny.garage@wanadoo.fr

RECOMMANDATIONS POUR CEUX QUI VOYAGENT SOUVENT.....

Enregistrer sur le téléphone portable les numéros suivants, afin de les trouver aussitôt en cas de problème:

TOUJOURS avec +33 devant le numéro

Exemple : 01.45.18.33.33 devient : +33.1.45.18.33.33

- Assistance SOS France
- Assistance SOS Etranger
- Assistance carte bleue
- Vol carte bleue
- Vol chèques
- Médecin traitant

Si vous partez à l'étranger :

- Carte européenne d'assurance maladie
- Prévenir votre banque 15 jours avant le départ en donnant le nom des pays traversés et les dates extrêmes de votre voyage sinon elle pourrait bloquer votre carte bancaire en constatant des dépenses à l'étranger.

Stocker une photocopie de tous vos documents dans votre ordinateur et/ou dans une cachette du camping-car.

- Passeport, carte d'identité, permis de conduire, coordonnées bancaires d'assurance, d'assistance (très utile en cas de perte ou vol) et livret de famille.

Visiter une région, un pays se prépare : les guides touristiques tel que LE ROUTARD donnent beaucoup d'informations pratiques.

L'appli **park4night** informe sur les aires, campings, parkings et divers sites.

Bon voyage....et Merci à Madeleine DEJEAN.

Sorties FFACCC et autres Clubs année 2020

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour au Royal camping	13 février au 26 mars	Agay (83)	CCC EST
C.A. de la FFACCC	14 au 16 avril	Gray (70)	CCC EST
EURO CC 2020 Prolongations	12 au 17 mai 18 au 24 mai	Amposta Espagne	LLIEURE CAMPER CLUB CATALUNYA
Le Puy du Fou	22 au 25 juillet	Les Epesses (85)	3 CAMB
Salon VDL	26 sept. au 3 octobre	Le Bourget (93)	FFACCC
Séjour automne	22 oct. au 5 novembre	Agay (83)	CCC EST
Forum des voyages	5 au 12 novembre	AUTUN (71)	CCC RA
C.A. et A.G. FFACCC	7 novembre	AUTUN (71)	CCC RA

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille en camping-car » vous trouverez, à la fin, d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties ACcRéPa année 2020

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.



THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour au ski	12 au 19 janvier	Le Grand Bornand (74)	J-Jacques MANGEANT
Galette des Rois	25 & 26 janvier	Les Choux (45)	Le bureau
Sortie Printemps	28 au 30 mars	Au Tréport (76)	Equipages MOUFFLE et SILVESTRI
Sortie Pêche	24 au 26 avril	Seraincourt (95)	Equipages TOUCHARD et VERNONIS
Le Croisic	4 au 8 juin	Le Croisic (44)	Equipages COSTE et LEBLANC
Au fil de l'eau	19 au 27 juin	Entre Lot et Corrèze	Equipages ORGUE et LAMBERT
Petite balade à vélo	8 au 17 septembre	Ile de Ré et Oléron	Equipages COSTE et CRESPIN
Assemblée Générale	21 & 22 ou 28 & 29 novembre	À définir	Le bureau



Vous souhaitez organiser une sortie !

Contactez André COSTE au  06.66.88.13.66 afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et réserver vos dates sur le planning.



CONTRAT de VENTE



LA GALETTE DES ROIS

Les 25 et 26 janvier 2020

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. portable : | | | | | En cas d'urgence : | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre E-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.

Repas du samedi soir seulement

Prix /
Pers.

Nb

Montant

35 €

Repas du samedi soir et
buffet du dimanche midi

53 €

Frais de dossier

6 €

TOTAL

Bulletin à retourner

IMPERATIVEMENT

Avant le : à réception

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :

ACCREPA

Nb de CC mini : 20...maxi : 30

Inscription et renseignement :

Mme LEBLANC Jocelyne

2, rue Saint Philibert

91220 LE PLESSIS PATE

Portable : 06.10.92.08.22

E-mail : leblancjojo@hotmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si OUI, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,

(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 13 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplacement trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 13 €, de 30 à 21 jours 20% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Palaiseau Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

LA GALETTE DES ROIS

Le bureau vous attend nombreux pour partager la galette des Rois
les **25 et 26 janvier 2020**

à la Salle polyvalente - rue de la poste - 45290 LES CHOUX

GPS : 47° 47' 49.5 N et 2° 40' 22.3 E

Possibilité d'arriver le vendredi à partir de 17 h.



Nous vous proposons une soirée déguisée.

Aucun thème n'est imposé, il n'y a pas d'obligation de se travestir.

L'important est de participer à ce moment très convivial.



Un loto sera organisé le samedi après-midi
à partir de 14 heures.

La soirée sera animée par DJ Jean-Claude,



Menu du samedi soir

Coucher de soleil
et ses 5 amuses bouche

Velouté de champignons
avec croûtons et gruyère

Cuissot de veau de lait sauce crème et thym
avec son gratin dauphinois et sa poêlée
de haricots verts et choux-fleurs

Assiette de salade et ses 2 fromages

Galette des rois à la frangipane

Cidre

Café

Vin blanc, vin rouge, eau plate et pétillante



Menu du dimanche midi

Entrées : Terrine de lapin aux noisettes,
jambon cru, salade de riz à la niçoise,
terrinerie de poisson avec macédoine
tomate crevette

Viandes froides : Blanc de volaille,
rôti de bœuf, rôti de porc

Chips et salade verte

Plateau de fromages

Dessert : verrine panna cotta aux fruits
rouges et tarte aux poires

Côtes du Rhône rouge, eau plate et pétillante

Si vous ne souhaitez pas venir en camping-car, vous avez la possibilité de louer une chambre à l'hôtel : MAPE HOTEL 45570 DAMPIERRE EN BURLY

Tél : 02.38.35.09.66

Au prix de 56 € la chambre pour 2 personnes + 6.90 €/pers. pour le petit déjeuner.



CONTRAT de VENTE



SORTIE DE PRINTEMPS Du 28 au 30 mars 2020

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. portable : | | | | | En cas d'urgence : | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre E-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme	84 €		
Prolongation du lundi 30 mars	8 €		
Stationnement (forfait par camping-car)			24 €
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le 31 janvier 2020
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 15 maxi 20

Inscription et renseignement :
M. ou Mme Jean-Claude MOUFFLE
22, rue de Fretay
91140 VILLEJUST

Portable : 06.59.84.83.08
E-mail : moufflejc@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.
Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,
(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10 €, de 30 à 21 jours 30% du prix du séjour, de 21 à 5 jours 90% du prix, moins de 5 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Palaiseau Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

.....

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

Sortie de printemps

Du 28 au 30 mars 2020

Organisée par Jean-Claude et Evelyne MOUFFLE & Jean Paul et Marie-Hélène SILVESTRI

Vendredi 27 mars :

A partir de 16h30.

Rendez vous à l'aire de camping-car à Mers-les-Bains, (parking avec électricité.)

35, chemin de la petite allée, 80350 Mers les Bains

N: 50° 3' 43.91 '' E: 1° 24' 8.2''

Pot d'accueil. Briefing

Samedi 28/3: Visite commentée du château (Louis Philippe) à Eu et de la Collégiale

Retour à l'aire de Camping-Car. Repas dans les C.C.

Après-midi libre, balades à pied en bord de mer et falaise.

(Pour les non marcheurs, ne pas oublier les vélos, ou transport en commun)

Le soir, Apéritif avec buffet campagnard sous chapiteau.

(Apporter tables, chaises et couverts.)

(Terrine de campagne, saucisson à l'ail, saucisson sec, andouille de campagne, Crudités, rosbeef et rôti de porc, salade et fromage. Eau, vin.)



Dimanche 29/3: En petit train visite commentée de Mers les bains et du Tréport.

Visite du Kahl-Burg

(blockaus construit dans la falaise sur quatre étages)

Déjeuner dans restaurant panoramique

Promenade en mer

Suite de la visite en petit train des trois villes sœurs (Le Tréport, Eu, Mers.)

Apéritif de fin de week-end.

Lundi 30/3:

Prolongation

Départ en CC pour le musée des traditions verrières,

Stationnement sur place.

Visite du musée avec souffleur de verre.

Fin et dislocation





LA PECHE A SERAINCOURT (95)

Les 24, 25 et 26 Avril 2020

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s) (*moins de 12 ans*) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre E-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.			
	Prix / Pers.	Nb	Montant
Montant de la sortie hors pêche	35 €		
Supplément pêcheur	35 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner

IMPERATIVEMENT

Avant le 31 janvier 2020

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA

Nb de CC mini : 25 maxi : 35

Inscription et renseignement :

M. et Mme Daniel et Françoise VERNOS
10 A Quai de la Marine
93450 ILE SAINT DENIS

Portable : 06.46.36.22.01
E-mail : dfvernois@live.fr

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,

(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

*** tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage**

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et j'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 20 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 20 €, de 30 à 21 jours 25% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

-Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Palaiseau Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

A

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON. 3 rue Danton. 92240 Malakoff

LE PÊCHEUR ACCRÉPIEN



Rendez-vous aux Etangs du Val de Rueil
à Seraincourt (95)

Point GPS : 49°02'46,2" N - 1°52'33,3" E

**PARTICIPEZ A NOTRE GRAND CONCOURS ANNUEL QUI AURA LIEU
LES 24, 25, 26 AVRIL 2020**



La sortie organisée par les équipages Vernois et
Touchart est limitée à 35 camping-cars.

PROGRAMME DU WEEK-END :

Vendredi	Arrivée à partir de 17 h
Samedi	Journée de pêche de 7 h à 19 h Repas traiteur dans la salle le soir
Dimanche	Pêche à nouveau pour les mordus Retour à la maison dimanche ou lundi matin.

PÊCHE OUVERTE À TOUS...



Informations :

- Venir avec sa canne à pêche.
- Pas de limite dans le nombre de prises de truites.
- Nous vous conseillons de vous munir de vos appâts (teignes, vers de farine...)

Une salle peut accueillir les joueurs de cartes.

Si vous souhaitez passer un excellent week-end entre copains,
renvoyez le bulletin d'inscription avant le **31 janvier 2020**



CONTRAT de VENTE



AU FIL DE L'EAU (2) ENTRE « LOT ET CORREZE »

Du 19 au 27 juin 2020

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre E-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

***** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.**

Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme

Prix / Pers.

Nb

Montant

270 €

Frais de dossier

6 €

TOTAL

Bulletin à retourner

IMPERATIVEMENT

Avant le 31 janvier 2020

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :

ACCREPA

Nb de CC mini : 15 maxi : 20

Inscription et renseignement :

M. et Mme ORGUE René et Josiane

80, rue du Général de Gaulle

91240 Saint Michel sur Orge

Portable : 06.11.84.74.82

E-mail : rene.orgue@live.fr

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, **Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,**

(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 30 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins. Je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 30 €, de 30 à 21 jours 15% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Palaiseau Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

.....

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

AU FIL DE L'EAU (2)

ENTRE « LOT ET CORRÈZE »

Du 19 au 27 juin 2020



Organisateurs : Josiane et René ORGUE & Monique et Alain LAMBERT

Vendredi 19 juin A partir de 15 h.
CAHORS : rendez-vous au parking CHARTREUX
 G.P.S. : N 44°26'19.27" - E 1°26'27.22"
 19 h. Apéritif de bienvenue

Samedi 20 juin **SAINT-CIRQ-LAPIOIE** :
 Balade sur le Lot
 Restaurant le midi

Dimanche 21 juin **CAHORS** : Visite de la maison de l'eau
 Cahors en petit train
 Fête de l'eau

Lundi 22 juin **LACAVE** : visite des grottes
ROCAMADOUR : Camping Paradis du campeur
 Théâtre du Rocher

Mardi 23 juin **ROCAMADOUR** :
 Journée à la ferme La Borie d'Imbert
 De la traite des chèvres au Cabecou

Mercredi 24 juin **MARTEL** : marché
 Visite de la ville aux 7 tours
ALVIGNAC : Casino avec snacking
 Nuit sur place

Jeudi 25 juin **GRAMAT** : démonstration du dressage
 des chiens de la gendarmerie au Centre cynophile.
GAGNAC :
 19 h. Restaurant de « L'Auberge du Vieux Port »

Vendredi 26 juin **CHASTANG** : visite du barrage
 (Pour la sécurité : tenue exigée pantalon et
 chaussures fermées)
SERVIERES LE CHÂTEAU :
 Apéritif et nuit au Lac de Feyt

Samedi 27 juin **TULLE** : matin visite de la manufacture
 d'accordéons MAUGEIN
 Après-midi : pêche à la mouche
 Soir : restaurant au Moulin de Lachaud

Dimanche 28 juin Dislocation

Prix de la sortie : **270 €** par personne

Copie recto-verso des cartes d'identité à joindre au contrat de vente
 (obligatoire pour la réservation de la visite du barrage).





CONTRAT de VENTE



PETITE BALADE A VELO ENTRE DEUX ILES

Du 8 au 17 septembre 2020

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre E-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme : 260 €			
Acompte non remboursable (1 ^{er} chèque)	30 €		
Solde à payer (2 ^{ème} chèque)	230 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le 31 janvier 2020
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 20...maxi : 25

Inscription et renseignement :
Monsieur ANDRE COSTE
17 avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES

Portable : 06.66.88.13.66
E-mail : costandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si OUI, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ **Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,**

(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 30 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 30 €, de 30 à 21 jours 25% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Palaiseau Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

PETITE BALADE A VELO ENTRE DEUX ILES

Du 8 au 17 septembre 2020

Organisateurs : André COSTE et Janine & Roland et Josette CRESPIN

Mardi 8 septembre

Arrivée des participants au terrain de camping municipal à partir de 16h.

Pot d'accueil.

Camping municipal « LES REMPARTS » Saint-Martin-de-Ré

Mercredi 9 septembre

Randonnée à vélo en direction de « LOIX » vers les marais salants.

Aller-retour 20km environ

Après-midi : jeux divers

Jeudi 10 septembre

Marché de « La Flotte » (très beau marché ouvert jusqu'à 13h)

Après-midi : balade à vélo en direction de « La Noue »

Boucle de 20 km environ

Vendredi 11 septembre

Visite de la réserve naturelle de « Lilleau des Niges »

et de l'écomusée des marais salants

Pique-nique le midi ou repas au restaurant « à définir »

Aller-retour en C.C. ou à vélo...

Samedi 12 septembre

Matinée libre : repas en commun le midi (grillades divers)

Jeux divers l'après-midi

Départ pour le terrain de camping en direction de l'île d'Oléron « Camping Au Bon Air »

Dimanche 13 septembre

Visite de la ville fortifiée de BROUAGE

Départ en fin de journée pour le camping de l'OCEAN à Dolus d'Oléron

Lundi 14 septembre

Balade à vélo en direction de la COTINIERE le matin et le pont de l'île d'Oléron l'après-midi
le soir : soirée fruits de mer au camping.

Mardi 15 septembre

Départ pour le phare de CHASSIRON sur le parking ;

midi repas au restaurant

Après-midi balade à vélo ou à pied.

Le soir départ pour le camping de Saint Denis d'Oléron (à 3 Km)

Mercredi 16 septembre

Journée libre sur le camping :

le soir départ pour le camping de saint Trojan.

Jeudi 17 septembre

Balade en petit train et le soir repas de clôture.



**PRIX DE LA SORTIE PREVISIONNELLE : 260€ /PERSONNE
ACOMPTE DE 30€ /PERSONNE (NON REMBOURSABLE)**



*L'autre façon
de partir
en camping-car*

WWW.ORCADA-VOYAGES.COM
contact@orcada-voyages.com
04 76 49 17 68

**MERCI DE M'ENVOYER
VOTRE CATALOGUE GRATUITEMENT**

NOM & PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

PORT : _____

EMAIL : _____

CONTACT@ORCADA-VOYAGES.COM - 20 RUE GUSTAVE FLAUBERT 38100 GRENOBLE

ORCADA VOYAGES 20 rue Gustave Flaubert 38100 Grenoble - Tél. 04 76 49 17 68 - Fax. 04 76 22 88 63 - contact@orcada-voyages.com - www.orcada-voyages.com
SAS au capital de 7500 € - RCS Grenoble : 498 509 504, FR 81 498 509 504 000 11 - Code APE : 7911 Z - Immatriculation n° IM038100034 - Garantie financière : APST- RCP : HISCOX Paris



LES GRANDES MAREES AU CROISIC

SORTIE DU 4 AU 8 JUIN 2020

AU CAMPING "LE PARADIS" Chemin

Turballo

44490 LE CROISIC



Organisateurs : Equipages COSTE/LECARDINAL - LEBLANC

Nous avons réservé des emplacements à l'annexe du camping, comme la dernière fois pour ceux qui étaient venus. On emmènera un barnum afin de s'y retrouver et de prendre nos repas en commun sans obligation bien sûr.

Montant de la nuitée (électricité comprise) : **13 €**

Chaque équipage réglera directement à l'accueil en fonction du nombre de nuits que vous aurez choisi.

Forfait sortie par personne :	15 €	x	=	€
Frais de dossier par équipages :	6 €		=	6 €
Montant total de la sortie :			=	

Chèque à établir à l'ordre de l'ACcRéPa.

A envoyer à André COSTE

17 avenue de Lattre de Tassigny 56000 VANNES

TRES IMPORTANT : prévenir rapidement André COSTE PAR MAIL, SMS ou appel téléphonique au 06.66.88.13.66. **Merci**

Nous irons à la pêche aux coquillages, ramasser des moules, pêcher des éperlans.... N'oubliez pas vos barbecues...

Sur place nous déciderons des visites que l'on voudra faire (Aquarium, visite des marais salants..). Nous irons aussi au restaurant pour ceux qui le voudront...

Vous pourrez rester le temps que vous voudrez

N'oubliez pas vos vélos pour découvrir les environs.

PROGRAMME :

ACCUEIL DES EQUIPAGES : LE 4JUIN

A PARTIR DE 16 HEURES

Apéritif de bienvenue

Activités : en fonction de nos envies

Dislocation : A votre convenance...



Dédé Janine Didier et Jocelyne



Du 22 au 25 juillet 2020

Elu meilleur parc du monde, le Puy du Fou dévoile aujourd'hui 3 nouvelles créations originales pour la saison 2020 : **Les Noces de Feu, Le Théâtre Molière, Le Grand Siècle**. Une multitude de spectacles grandioses et d'aventures pour toute la famille. Pour découvrir les nouveautés **inscrivez-vous dès maintenant pour votre séjour Puy du Fou 2020.**

Organisateurs : Marité et Roger MARIN PACHE 279 route du Chef-Lieu 74150 SÂLES
Tél : 06 08 05 35 58 roger@3camb.fr <http://www.puydufou.com/fr/spectacles>

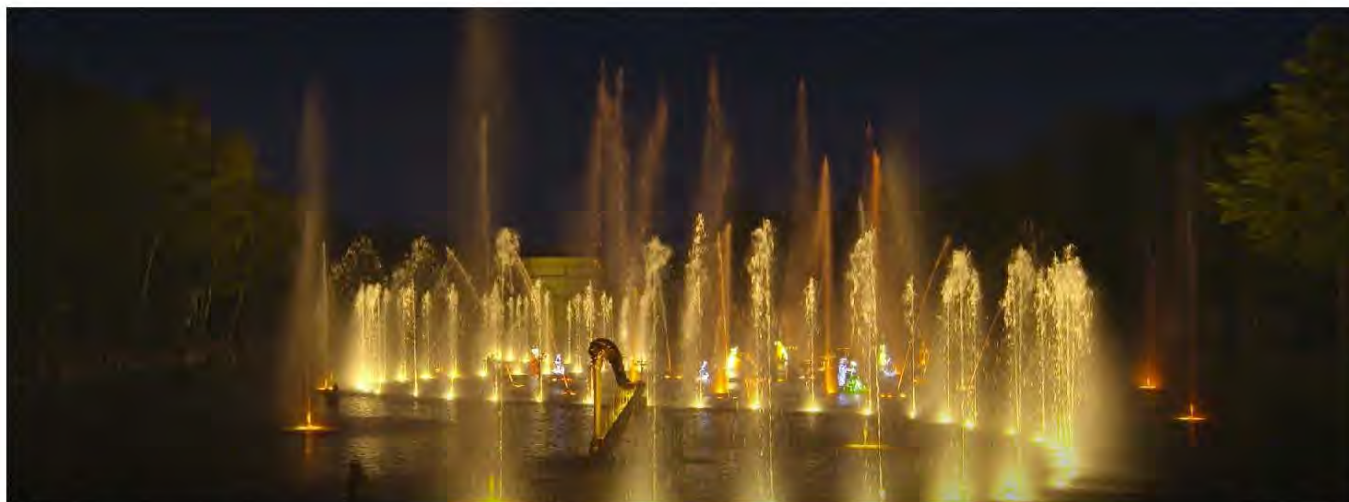
Mercredi 22 juillet : Accueil dès 14 heures LES EPESSES 85590 (Vendée)

Coordonnées GPS: Coordonnées GPS : Longitude : -0.9304 Latitude : 46.89011
Parking camping-cars payant individuellement sur place : 10 € la nuit.
Une aire de vidange avec, un point d'alimentation d'eau et électricité.
un bloc sanitaire à disposition également. Vente de pain frais le matin.

À 19 h Apéro Club



Jeudi 23 vendredi 24 samedi 25 visite et repas du midi libre du Grand Parc ouverture 9 h 15.
A l'heure des repas et selon vos envies, plus de 20 points de restauration vous accueillent sur l'ensemble du Grand Parc : restaurants animés, classiques ou restauration rapide. **Il est prudent de réserver**



Tous les soirs, au crépuscule, un univers fantasmagorique s'installe sur le vieil étang du Puy du Fou ! Créé en 2009, le spectacle des « Orgues de Feu » invite les visiteurs du Grand Parc à une parenthèse poétique et romantique sur les musiques de Mozart, Bach ou Bizet...

Le Repaire des Enfants

Les enfants comme les grands vont pouvoir se défouler et rejouer les spectacles du Grand Parc en s'imaginant princesse ou chevalier dans ce véritable petit château !



Samedi 25 à 22 heures grand spectacle son et lumière : Créé il y a plus de quarante ans, la CINESCENIE du Puy du Fou est une incroyable superproduction de près de deux heures. Interprétée par 4 150 bénévoles.



Dimanche 26 fin de la sortie



**Accueil des camping-cars
dans un endroit calme et reposant**
avec électricité, eau, vidange et barbecue à disposition

Repas campagnard Périgourdin

sur réservation à partir de 20 pers.

*Accueil gratuit
en Périgord*



*Visite libre gratuite
de notre ferme toute la journée*



élevage nature
foie gras • conserves



P. Catinel

24290 MONTIGNAC LASCAUX
Périgord Noir

☎ 05 53 51 25 06 - www.foiegras-catinel.com



Notre garantie

" Foie Gras Fermier "
passé par votre visite



Facebook Bois Bareirou

Séjours ouverts à l'ensemble des adhérents de la FFACCC

AGAY - SEJOUR AU ROYAL CAMPING

du 22 octobre au 5 novembre 2020

SÉJOUR OUVERT A TOUS LES ADHÉRENTS FFACCC et FICM.

Adresse : ROYAL CAMPING - Camp Long
Rue Marie-Louise Robinson
83530 - AGAY

Coordonnées GPS : N 43° 25' 12" - E 06° 51' 25"

Organisateurs : Françoise et Patrick Lamarche

Inscriptions à adresser à :
M. LAMARCHE Patrick
20 Quai Navia
70100 - GRAY

Tél : 03 84 65 56 09 - 06 76 70 73 34

E-mail : lamarchepatrick@orange.fr



Participation :

Chèque 01 : Réservation d'une semaine , par équipage : 12,00 €

Semaine supplémentaire : 10,00 €

Adhérent direct à la FFACCC (UCCF), par semaine et par équipage : 10,00 €

Chèque 02 : Caution restituée à votre arrivée sur site : 30,00 €

Ces deux chèques sont à libeller à l'ordre du CCC Est

Tarif journalier du camping - à payer sur site :

1 ou 2 personnes, avec branchement électrique (6 ampères): 16,00 €

Personne supplémentaire : 3,00 €

1 voiture ou 1 remorque : 3,00 €

Taxe de séjour par jour et par personne : 0,22 €

Le règlement total du séjour s'effectuera le lendemain de l'arrivée.

Vous serez contactés en cas de mise sur liste d'attente.

En considérant les emplacements disponibles, la durée du séjour est au minimum de : 8 jours (7 nuitées)



Attention : veuillez à bien renseigner toutes les rubriques du contrat de vente





Association Camping-Cariste Région Parisienne

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2019

Présents :

Mesdames :	Jocelyne LEBLANC	Messieurs :	Jean-Claude MOUFFLE
	Brigitte LE CALVEZ		Jean-Paul SILVESTRI
	Claudine COUSIN		André COSTE

Madame la Présidente transmet les messages d'adhérents absents :

Danielle et Alain Pagès, Marie et Jacky Chicot.

Nous avons une pensée pour ceux qui nous ont quittés : Jacques Hardy, Gilbert Tranchant, Claude Martineau.

15H10 : MADAME LA PRESIDENTE DECLARE LA 22^{EME} ASSEMBLEE GENERALE OUVERTE

Rapport moral de la Présidente

Madame la Présidente remercie les adhérents d'être venus aussi nombreux.

70 équipages : 138 adhérents présents, 10 pouvoirs. Le quorum est atteint.

Elle donne quelques indications pour la suite du programme, remercie son équipe et demande à chaque membre du bureau de se présenter.

L'ACcRéPa va malheureusement perdre des équipages mais depuis le Salon du Bourget, le Forum des voyages et la participation des adhérents, 15 équipages se sont inscrits dans notre club :

BASTIDE-LEFEBVRE Patrice et Francette
BOSSET-BRUNEL Thierry et Jocelyne
CRESPIN Rémy et Nicole
DUHAUT Catherine
FAUQUE Michel et Claudine
GUILIANI René et Marie-Line
LECLERC Patrick et Martine
NAS Nordine et Sabrina

LOUDIN Jean-Yves et Sylviane
PAPAPICCO-BECHARD Gaëtano et Nelly
PERRIN Thierry et Michèle
RAMIERE-NEBOUT Christian et Roselyne
RIEZ Philippe et Marie-Pierre
TREHOU Denis et Evelyne
VIGNAUD-MOREAU Joël et Marie-Claire

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Ce soir nous remettons les plaques bleues à 2 équipages :

- LOUDIN Jean-Yves et Sylviane parrainés par Jean-Jacques et Martine MANGEANT
- CARRINHO Fernando et Zulmira parrainés par Alain et Monique LAMBERT



Association Camping-Cariste Région Parisienne

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2019

Cette année il y a eu 7 sorties organisées, toutes avec de bons retours : comme d'habitude l'amitié, la bonne humeur et l'entraide étaient bien là.

Par contre, ce sont les membres du bureau qui ont organisé les sorties cette année. Elle rappelle que les adhérents ne sont pas seuls et que les membres du bureau peuvent les aider pour l'organisation d'une sortie.

Pour ces sorties il faut un agrément du tourisme d'où le rattachement à la seule fédération 100% camping-caristes : la FFACCC.

Des changements ont été apportés et les conditions générales ont été modifiées (cf. paragraphe « Situations particulières »).

Pour vous informer : De la Fédération vous recevez la revue Vadrouille en mars et septembre. Et de notre club 3 revues en avril/mai, septembre et décembre. Par ailleurs, une lettre « INFOS FFACCC » est diffusée régulièrement en fonction de l'actualité concernant les camping-caristes.

Chaque année il y a deux rassemblements importants : l'EURO CC et le Forum des voyages. L'ACcRéPa était présente, vous étiez nombreux à ces deux rencontres. Merci aux participants.

Si vous rencontrez un problème lors de vos déplacements. Il existe toujours le CLC (Comité de Liaison du Camping-car) qui nous défend auprès des tribunaux. Pour cela un dossier complet est à transmettre à la secrétaire de notre fédération qui fera suivre (secre.ffaccc@orange.fr)

L'année prochaine, l'EURO CC aura lieu à Amposta en Espagne du 12 au 17 mai 2020 avec une prolongation du 18 au 24 mai 2020.

Les inscriptions se feront à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Forum des voyages aura lieu à AUTUN (71) organisé par le CCC RA du 5 au 12 novembre. Les adhérents qui le souhaitent pourront assister aux C.A. et à l'A.G. de la FFACCC qui auront lieu le 7 novembre 2020.

La Présidente termine son rapport moral en remerciant les adhérents ainsi que les membres du bureau, sans oublier Didier qui la soutient en ces moments difficiles.

Elle remercie également Brigitte Prados pour son aide lors du Tour de l'Avenir.

LE RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE EST ADOPTE A L'UNANIMITE.



Association Camping-Cariste Région Parisienne

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2019

Rapport et compte rendu financier : Brigitte LE CALVEZ

Brigitte commente les chiffres. Les comptes sont en négatif suite à l'Assemblée Générale 2019 au Melrose Cabaret.

LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport du contrôleur aux comptes

Élisabeth GUIGNARD a contrôlé la comptabilité. Elle n'a relevé aucune anomalie et déclare que les comptes sont très bien tenus. La perte de 6.455.77 € est justifiée. Elle renouvelle son poste pour l'année 2020.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Calendrier prévisionnel des sorties 2020 : André COSTE

André remercie les organisateurs des sorties et relance pour avoir de nouveaux volontaires. Des projets de sorties sont affichés... Il ne manque plus que les noms...

Il propose un réveillon fin 2020 au Melrose Cabaret pour une somme entre 130 à 150 €

Sorties pour 2020:

- ♦ Du 12 au 19 janvier Séjour au ski au Grand Bornand (74)
Il reste 3 places
- ♦ Les 25 et 26 janvier Galette des Rois aux CHOUX (45)
- ♦ Du 28 au 30 mars Sortie Printemps au Tréport (76)
- ♦ Du 24 au 26 avril Sortie Pêche à Seraincourt (95)
- ♦ Du 4 au 8 juin Le Croisic (44)
- ♦ Du 19 au 27 juin Au fil de l'eau (2) entre Lot et Corrèze
- ♦ Du 8 au 17 septembre Petite balade à vélo entre deux îles
- ♦ Les 21 et 22 novembre L'Assemblée Générale

- ♦ Du 12 au 17 mai EURO CC en Espagne
- ♦ Du 18 au 24 mai Prolongation EURO CC
- ♦ Du 5 au 12 novembre Forum des voyages à AUTUN (71)

LE RAPPORT D'ACTIVITE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Site INTERNET : Jean-Claude MOUFFLE

Jean-Claude nous informe que le site est activé et sécurisé. Le mot de passe reste inchangé. Il propose une présentation le dimanche après-midi pour ceux que le souhaitent.

Boutique

La boutique sera ouverte pendant la Galette aux CHOUX.



Association Camping-Cariste Région Parisienne

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2019

Publicité : Jean-Paul SILVESTRI

Jean-Paul reprend ce poste important car il permet d'avoir la revue en couleur.

Il faudrait que les adhérents consultent le plus possible le site Internet pour motiver les annonceurs qui prennent en considération le nombre de visites sur le site.

Revue : Claudine COUSIN

Rien de particulier à signaler. Les remarques et suggestions sont les bienvenues.

Le Bureau

Jocelyne LEBLANC, Claudine COUSIN, Jean-Claude MOUFFLE, André COSTE sont en fin de mandat. Ils se représentent.

Une candidature a été proposée : Jean-Marc MOINEAU, le bureau passe au nombre de 7.

- ◆ Jocelyne LEBLANC..... Présidente
- ◆ Claudine COUSIN Vice-Présidente, Secrétaire, Rédactrice Revue
- ◆ Brigitte LE CALVEZ..... Trésorière
- ◆ Jean-Claude MOUFFLE Vice-Président, Responsable Site Internet
- ◆ André COSTE Coordinateur des sorties
- ◆ Jean Paul SILVESTRI..... Chargé de Publicité, Délégué 78
- ◆ Jean-Marc MOINEAU Relations extérieures, Délégué 45, Délégué FFACCC

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA PRESIDENTE LEVE LA SEANCE A 17H.



DUNLOP



Options de gonflage :

- ☐ Valves avec support
- ☐ Manomètres avec ou sans panneau
- ☐ Manomètres panneau Standard ou Spécial Tableau de bord

- ☐ Kits compresseur Haute Résistance

- Ou bien ☐ Kit compresseur avec Réserve d'air



**Suspension pneumatique
auxiliaire arrière**

Aussi pour châssis
AL-KO

www.amplo.it



**Systèmes hydrauliques
nivellement automatique**



Télécommande
sans fil



**Ressorts Renforcés
pour l'Avant**



CARSUPPORT
STABILISING LOAD SPRINGS

Ressorts Renforcés pour l'Arrière :
Ressorts auxiliaires ou ressorts de
remplacement



Amortisseurs KONI-FSD
Nouvelle technologie pour
X250/X290 développée aux
Pays-Bas en collaboration
avec CARSUPPORT
Pour l'Avant et l'Arrière
Châssis à lames de ressort

Aussi :
KONI-FSD
pour
Châssis **AL-KO**



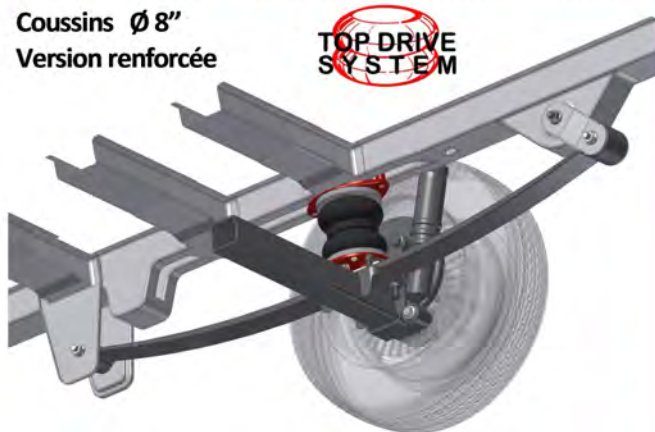
Coussins Ø 6"



Renault Master X62 Movano Nissan
NV 400 Version déportée



Coussins Ø 8"
Version renforcée



**TOP DRIVE
SYSTEM**



**25 ans d'expérience ! La gamme la
plus étendue disponible actuellement.**

- ☐ Soulage vos lames de ressort et amortisseurs
- ☐ Confort et tenue de route très nettement améliorés
- ☐ Meilleure résistance au vent latéral
- ☐ Diminution de la consommation de carburant
- ☐ Les phares éclairent la route (non pas le ciel).

**Indispensable si grand porte-à-faux,
soute, crochet d'attelage ou porte-moto.**

Version Super Confort Coussins Ø 10"



Escapade au pays Basque

DU 30 août au 8 septembre 2019



Vendredi 30 août

Arrivée au domaine Montaut, à Monein. Producteur de vin blanc de Jurançon.

Après une copieuse dégustation, un repas surprise nous attendait !!!

Après s'en être mis plein la panse, le lendemain on attaque le régime chez Lindt ;) ;) ;)



Pot d'accueil

Visite et dégustation



Samedi 31 août

Ateliers Lartigue

Très beaux tissus !





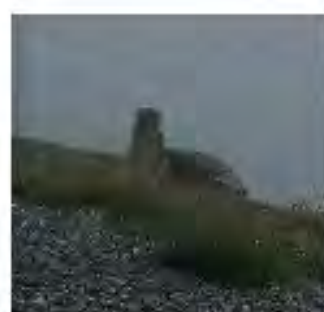
Dimanche 1^{er}
septembre
Après la falaise aux
vautours, déjeuner au
col du Pourtalet,
Espagne.
Bon Appétit !



Lundi 2 septembre

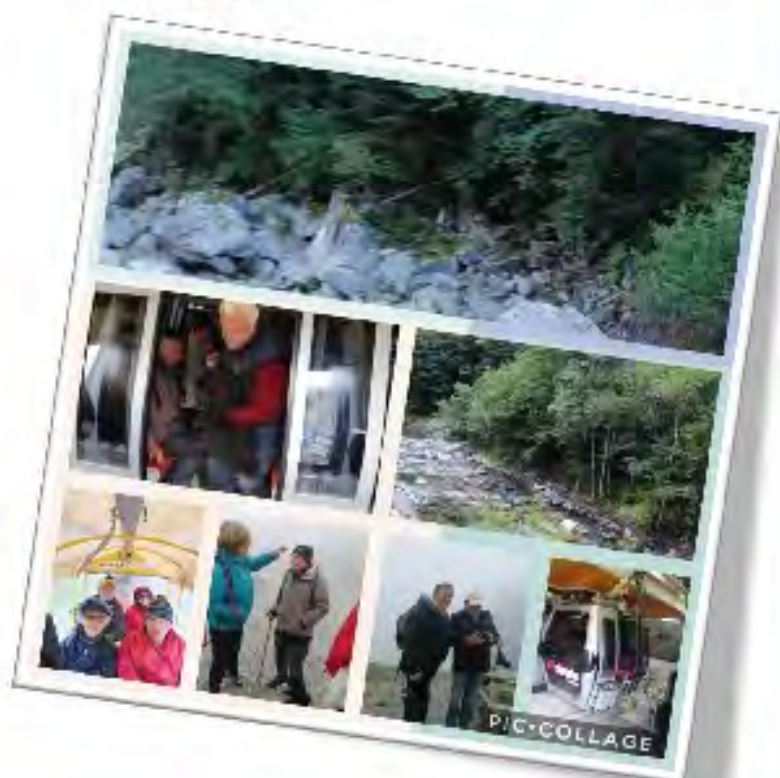
Petit train d'Artouste sous
le soleil !

Quelques imprévus sur la
route, pour notre plus
grand bonheur



Froid, moi
JAMAIS !!!

Et voici la marmotte qui met le
chocolat dans le papier d'aluminium ;)





Mardi 3 septembre

Mauléon,
capitale de
l'espadrille





Mercredi 4 septembre

Manufacture de bérets
béarnais à Orthez et visite de
Saint-Jean-Pied-de-port.



Jeudi 5 septembre

Découverte des poteries à Ossès OLALA



LALA

LALA



Visite et
dégustation d'un
producteur de
fromage AOP
Ossau-Iraty.
Elu meilleur
fromage au
monde en 2018!



Jeudi 5 septembre

Déjeuner chez Katina
Visite de St-Jean-Pied de Port





Vendredi
6 septembre

Découverte du village
d'Espelette suivi d'une
degustation avec un
producteur.

Hop hop hop
Direction Cambo les
bains, villa ARNAGA



Samedi 7 septembre

Visite guidée à Baigorry
des Porcs pie noir.

Dégustation de jambon et
de petites salaisons en
boutique.



AVANT 👍



APRÈS 🤤



Superbe orgue baroque sorti de l'atelier d'art Remy Malher suivi
d'un déjeuner au restaurant Manexenea.



Visite viticole Irouleguy



Dimanche 8 septembre

La Rhune

Typique petit train nous offrant
un magnifique panorama à 360°



Retour St Jean-Pied-de-Port, apéro bien mérité... (Comme tous les soirs) 🍷



VOILA C'EST FINI ! 🙄



Un grand merci à Polo et Jean-Claude ainsi que leurs épouses ! Nous avons passé un séjour au TOP 🙌

Marie et Jacky CHICOT

Pays Basque



A NOS G.O.*

Et tous les copains du club MED de l'ACcRéPa

Sans retenue, je livre mes émotions, partagées sans doute par vous tous ???

Avec du vague à l'âme ; chaussés de nos basques nous avons cheminé dans ce Béarn qui nous a tant émus

OUI très émus, car le chocolat nous a fait craquer, avant de le croquer !!!

Sur le toit de l'Europe ; le petit train d'Artouste nous a fait croire un instant que le paysage était caché par la fumée de la locomotive, hélas !!! Ce n'était que le brouillard. !!!

Jean-Claude et Evelyne, en bons parisiens ; étaient les seuls pourvus de moufles, patronyme oblige, dans ce paysage lunaire, ses invités ont été saisis jusqu'aux os ? Les bérets nous ont manqués !!!

Avec Marie-Hélène, sur le chemin de Compostelle, nous avons usé nos espadrilles jusqu'à la corde !!! De MAULEON...

A L'OSSAU-YRATY : iraty// iraty pas ???

Nous avons fini par y aller bien sûr, la bise chargée des plus beaux effluves de ce fromage, a eu raison de notre résistance, tant nous étions ascagacés !!!!

Chemin faisant, à Saint-Jean pied de Paul, le beau JEAN PAUL ; le plus Basque de ce pays qui lui ressemble !! sans les chevaux nous a fait découvrir cette province du labour ???

Par un savant dosage, de piment d'ESPELETTE sans passer par Pampelune de la RHUNE à la lune ; un joli Tortillard, chassant le brouillard, nous a emmenés au sommet, beauté divine !!!

La nature nous a offert un spectacle sans pareil où se mêlent méditation, poésie de l'ARNAGA, gastronomie, une féerie des genres

MERCI Jean-Claude, Merci Jean Paul, Merci Marie-Hélène, Merci Evelyne ...

Vous n'êtes pas magiciens ; mais dans l'intensité de cette réalité bluffante On vous dit **UN GRAND BRAVO** et merci encore, trinquons à cette réussite.

ALAIN et PIERRETTE

*Gentils Organisateurs



INFOS FFACCC N°5– Décembre 2019

Faire circuler plus rapidement des informations variées auprès de tous et toutes les adhérents de la FFACCC, c'est l'objectif d'INFOS-FFACCC. La parution sera en fonction des informations à communiquer.

C comme CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la FFACCC suivi de l'Assemblée Générale se sont tenus à Saint Amand Montrond les 7 et 8 novembre 2019.

Pour la première fois ces séances étaient ouvertes à tous les adhérents. Succès encourageant puisque près d'une centaine d'adhérents ont suivi les débats. A les entendre ils ont été très satisfaits. Alors pourquoi pas vous l'an prochain !

Au cours de l'Assemblée générale les rapports d'activités et financiers ont été approuvés à l'unanimité, ainsi que des modifications des contrats de vente.

L'ensemble des comptes-rendus sera publié dans Vadrouille du mois de mars 2020.

Suite aux élections pour renouvellement de mandat, la composition du Comité Exécutif de la FFACC a été modifiée :

Président : Alain CLAVIER (persoclavier@yahoo.fr)

Vice-Président : Daniel COLLOMBET chargé du partenariat (dcollombet@gmail.com)

Vice-Président : Jean-Pierre RUELLÉ chargé de la communication (jpm.ruelle@icloud.com)

Secrétaire Générale : Marie-Madeleine COUTURIER Juriste, conseils pour la création de Clubs et d'aires d'accueil pour Camping-cars. (couturier.m@neuf.fr)

Trésorière : Jocelyne LEBLANC (leblancjojo@hotmail.com)

Trésorier adjoint et Responsable administratif : Luigi BIANCHI (bianchiluigi@orange.fr)

Relations : FICM : Claude GUET (claud.guet79@orange.fr)

Voyages : Danielle ROZIAU (daniellefac@orange.fr)

Site Internet et Base en ligne : Bernard DÉPIERRE (b.depierre@orange.fr)

Les comptes-rendus seront publiés dans Vadrouille du mois de mars 2020.

D comme DIESEL

A l'heure du Haro général sur les véhicules diesel des études ont permis de constater que les véhicules diesel les plus récents ne sont pas plus polluants que les voitures essence !!!

Une étude indépendante confiée à « l'Institut Français du Pétrole et Energies Nouvelles » et à l'ONG « Transport et Environnement » doit comparer les émissions de ces véhicules avec pour objectif de décider si oui ou non la vignette CRIT' AIR doit être réajustée. Ainsi les véhicules diesel récents pourraient obtenir une vignette CRIT' AIR 1.

Le rapport doit être rendu en décembre. A suivre dans vos médias favoris

E comme ESPAGNE

Le gouvernement espagnol a modifié les vitesses maximum autorisées sur le réseau routier. Il a aussi modifié le code de la route en classant les Camping-Cars en catégorie M1 répondant ainsi à une revendication des associations de camping caristes espagnols. Merci à eux !

Route ordinaire : **90 km/h (moins de 3T5) 80 km/h (plus de 3T5)** au lieu de 100 km/h sauf sur les routes dont les deux sens de circulation sont séparés où la vitesse maxi reste fixée à 100 km/h

Autoroutes : **120 km/h (moins de 3T5), 90 km/h (plus de 3T5)**

Attention aussi au téléphone en conduisant qui sera plus lourdement sanctionné qu'auparavant.

E comme EURO CC

Il aura lieu à Amposta (Espagne) du 12 au 17 mai 2020, suivi de prolongations du 18 au 24 mai

Programme et inscriptions disponibles sur le site de l'euro : <http://www.eurocc2020.es/index.php/fr/>

F comme FORUM DES VOYAGES

215 équipages se sont donnés rendez-vous à Saint Amand Montrond. Un réel succès ! Un très grand merci à tous les membres du CC18C pour leur organisation, leur gentillesse et leur disponibilité. Merci également à nos partenaires voyageurs qui ont offerts de superbes cadeaux pour la tombola : remises importantes et voyages !

P comme PARTENARIAT

Un nouveau partenaire qui ne va pas manquer de vous intéresser

AIRE DE CAMPING CARS LANN FLOREN. Située Allée du Petit Train à SURZUR (Morbihan). 43 emplacements avec électricité. Lave-linge et sèche-linge gratuits. Terrain communal aménagé et géré par des particuliers camping caristes

Avantages FFACCC : 5% de réduction de 1 à 9 équipages. 10% de réduction pour un groupe organisé par un club de la FFACCC, de plus de 10 équipages hors juillet-août – toujours téléphoner auparavant !

Coordonnées GPS : N 47°58'2951 / W 2°63'1713 Site : <https://www.etape-camping-cars.fr>

P comme PARIS

La semaine organisée par la FFACCC et le CCCRA du 19 au 25 septembre 2020 est déjà complète ! 80 équipages se sont inscrits en quelques jours !

Des dizaines d'équipages ont dû, hélas, être mis en liste d'attente.

S comme SALON UNI VDL LE BOURGET

Notre nouveau stand a connu un réel succès ! 61% d'adhésions en plus par rapport à l'année précédente !

S comme SORTIES 2020

RAPPEL : Quel que soit le club auquel vous avez adhéré, pour vous inscrire aux sorties prévues pour 2020 il vous faut être à jour de votre cotisation 2020 ! Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à votre **réadhésion** !

V comme VACANCES ECO-RESPONSABLES

Les vacances en camping-car polluent moins que d'autres ! Des études très sérieuses menées récemment par l'organisme norvégien Ostfold Research ont montré que la quantité de CO2 émise pour des vacances était :

- en camping-car : 300kg de CO2 / jour (comme des vacances en bord de mer avec trajet en voiture)
- à la maison : 50kg de CO2 /jour
- en avion + hôtel au soleil : 600kg de CO2 /jour
- etc...la palme de la pollution revenant aux vacances en croisière !!!!!!!

Pour plus de renseignements vous trouverez l'article complet dans la revue VDLMag d'octobre 2019.

Téléchargement ici : <http://www.univdl.org/vdl-magazine/>

Votre Président et l'ensemble des membres du Comité Exécutif, vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année

Et une année 2020 riche en découvertes et voyages à bord de votre camping-car !

J.P. Ruellé Vice-Président de la FFACCC Chargé de la communication		Alain Clavier Président de la FFACCC

Vous avez une information susceptible d'intéresser l'ensemble des adhérents de la FFACCC, envoyez-la à J.P. Ruellé, chargé de la communication : jpm.ruelle@icloud.com

*Vous cherchez un cadeau original pour des amis camping caristes ?
Facile ! Une adhésion à la FFACCC !!!*

Nos souvenirs 2019...



Bonne année 2020

18 mars 2019



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Bulletin d'adhésion - Année 2020 -

En application de la loi Informatique et Liberté du 06/01/78 art. 27, vous êtes informés que ces renseignements seront traités informatiquement. Ils sont nécessaires à la gestion de l'ACCréPa et de la FFACCC. Ils pourront, sauf opposition de votre part, être transmis à des organismes liés contractuellement à ces associations. Les réponses ont un caractère obligatoire. Un défaut de réponse ou une opposition pourraient vous priver de certains des services offerts par l'ACCréPa. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Ces questions n'ont qu'un seul but :

Mieux vous connaître pour mieux vous accueillir. Merci de votre confiance et bienvenue.

L'adhésion ayant un caractère familial, nous vous demandons de bien vouloir indiquer ci-dessous les personnes qui participeront habituellement aux activités.

Nom.....	Prénom.....
Date de naissance / /	Actif ou Retraité - Profession.....
Nom.....	Prénom.....
Date de naissance / /	Actif ou Retraité - Profession.....
Autres participants	
Adresse	
Code postal.....	Ville.....
 Domicile.....	Portable.....
Adresse @	
Marque et type de votre camping-car	
Avez-vous la CiBi ?	
Avez-vous été auparavant membre d'un club de Camping-Caristes ?	
Si oui, lequel ? S'il s'agit d'un club membre de la FFACCC	
Indiquez votre n° d'adhérent Possédez-vous la plaque bleue ?	

Droit d'entrée pour la 1^{ère} adhésion **10 euros** (vous recevrez en échange les insignes fédéraux)

Cotisation année 2020 **60 euros** (FFACCC : 16 € - Protection juridique : 9 € - Club : 35 €)

Pour une adhésion au 1er juillet 2020..... **40 euros + le droit d'entrée : 10 euros**

Date & Signature

Paiement par chèque à l'ordre de l'**ACCréPa**, à retourner à :

Jocelyne LEBLANC

2, rue Saint Philibert

91220 LE PLESSIS PATE -

Je déclare sur l'honneur que mon véhicule est équipé d'un réservoir d'eaux usées et, à défaut, je m'engage sur l'honneur à l'équiper dans les trois mois.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multirisque Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme.

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

- Les caractéristiques principales des services de voyage ;
- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
- c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- d) Les repas fournis ;
- e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
- f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
- g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
- h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L.211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sorte du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés, le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier ;
- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage ;
- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage ;
- de 7 à 2 jours du départ : 75 % u prix du voyage ;
- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage ;

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars. Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat. Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui œuvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation annexe, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 - 1384 et 1385 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

Mise à Jour le 23/09/2019

FOURNISSEUR DE
COINS DE PARADIS

...en camping-car!

FRANCE
PASSION

+ 2000 fermiers,
vignerons et artisans
vous invitent à faire étape

200
nouvelles
étapes

10 000
emplacements
gratuits

Tarif amical
27 € au lieu de 30 €



Le Guide des Étapes
+ version numérique
sur votre Espace
Adhérent



france-passion.com

RENCONTREZ

DÉCOUVREZ

DÉGUSTEZ

PARTAGEZ

BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition **2019** ou
2020 (de Mars à Pâques de l'année suivante)

☐ Je demande mon inscription sur la liste
des invités et je m'engage à respecter les
"Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion"

Mon N° de carte d'Invité :

Mon Club :

FRANCE PASSION
CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

Nom

Prénom

Adresse

Email

Je règle **27 €** au tarif spécial FACC par chèque bancaire à l'ordre de
France Passion (prix public : 30 €)

• Je choisis : ☐ l'édition **2019** livraison sous 5 jours ouvrés à réception de votre commande.
☐ l'édition **2020** livraison : **Mars 2020** (après mars, livraison sous 5 jours).

**CLC WATTELLIER, LE SPÉCIALISTE DU CAMPING-CAR,
DE LA CARAVANE, DU VAN ET DU FOURGON.**



NOUVELLE ADRESSE

CLC WATTELLIER
4 RUE DES ACACIAS
60290 RANTIGNY

TÉL. 03 44 28 84 50

sas-wattellier@wattellier.com

GPS : N. 49°20'8.522". E. 2°26'1.017"

NOS MARQUES

+ DE 120 VÉHICULES
NOUVEL ESPACE POIDS-LOURDS

ADRIA

BAYARIA

bürstner

carthago

CHAUSSON

**FLEURETTE
PERFORM**

LE VOYAGEUR

MORELO

Phoenix

Sterckman



MAGASIN CLC ACCESSOIRES

SERVICES DE LOCATION **evasia** **lapelle**

AIRE DE SERVICE (EAU, ÉLECTRICITÉ ET VIDANGE)



ATELIER AGRÉÉ FIAT PROFESSIONAL

**ATELIER MODERNE DE 1 600M² : ENTRE-
TIENT, CARROSSERIE ET MÉCANIQUE**

SAV TOUTES MARQUES

TOUT L'UNIVERS DES VÉHICULES DE LOISIRS



WWW.CLC-LOISIRS.COM